



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Mel : unsen@cgteduc.fr - Site : www.cgteduc.fr

Revalorisations, toujours pas de réponses aux interrogations des personnels

La CGT Éduc'action a été reçue ce mercredi 15 janvier par Jean-Michel Blanquer pour discuter de la revalorisation salariale des enseignant-es dans le cadre de la réforme des retraites.

Notre organisation attendait de cette réunion des précisions concrètes sur les intentions du ministre. Mais à l'instar du reste du gouvernement, ce dernier s'obstine à maintenir le flou sur ses intentions réelles.

Tout d'abord, il faut rappeler que cette prétendue revalorisation concernerait uniquement les enseignant-es et CPE laissant ainsi de côté les autres catégories de personnels du ministère, notamment les AESH, les catégories C et B particulièrement mal rémunérées. Dans le contexte du gel de la valeur du point d'indice de la Fonction publique, c'est évidemment scandaleux.

De plus, cette revalorisation ne concernerait quasi uniquement que les générations nées depuis 75, c'est-à-dire celles et ceux concerné-es par la réforme des retraites. Pourtant, le ministre rappelle depuis son entrée en fonction que les enseignant-es français-es sont mal payées... comprenez qui pourra !

Au final, le ministre s'est contenté de préciser que la première enveloppe budgétaire consacrée à cette revalorisation serait de 500 millions d'euros en 2021. À ce sujet, nous lui avons fait remarquer que selon les sources du COR et de l'INSEE, l'évolution des salaires enseignants suivrait celle de l'inflation, sans prendre en compte la hausse des salaires du privé, appauvrissant mécaniquement les salaires des personnels par rapport au SMIC.

À part cela, nous n'avons toujours aucune information sur le fléchage de cette enveloppe, le montant exact et le calendrier des hausses programmées d'ici 2037 ni sur la part primes/salaires de la « revalorisation ». En revanche alors que nous dénonçons l'inexactitude grossière des simulations de pension mises en ligne par le ministère, l'administration a admis que ces calculs devaient être revus.

En revanche, nous avons la confirmation que le ministre confirme son souhait de lier cette revalorisation à une redéfinition du métier enseignant, ce qui, nous n'en doutons pas, se traduira par des missions supplémentaires et une augmentation du temps de travail des personnels.

Il n'est pas rentré dans les détails de cette redéfinition mais a cité comme unique exemple de mesure « gagnants, gagnants » la formation obligatoire des personnels pendant les vacances contre une indemnité... les collègues apprécieront.

Pour la CGT Éduc'action, tout cela est inacceptable. Il est hors de question de laisser le ministre utiliser la réforme des retraites qui va baisser les pensions des personnels pour attaquer les statuts et les obligations de service sous couvert de revalorisation salariale.

La CGT Éduc'action réitère son refus de la contre-réforme des retraites Macron/Philippe et son opposition à des revalorisations sous forme de primes, indemnités ou heures supplémentaires. En effet, il s'agit d'aggraver l'individualisation des revenus des personnels et les inégalités salariales au détriment des femmes comme le prouvent les statistiques du ministère. En outre, ce mode de pseudo-revalorisation n'est pas garanti dans le temps et dépend des alternances politiques, comme l'a démontré le gel du PPCR par ce gouvernement.

La CGT Éduc'action exige des hausses de salaires via des refontes des grilles indiciaires et une augmentation de la valeur du point d'indice pour l'ensemble des personnels du ministère quelle que soit leur catégorie. Elle revendique en préalable une augmentation de 400 € (soit 90 points d'indice) pour toutes et tous. Les personnels n'en peuvent plus du cynisme de ce ministre qui reste sourd à leurs revendications et protestations.

La CGT Éduc'action appelle l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à amplifier le mouvement de grève pour obtenir le retrait de la contre-réforme des retraites et des augmentations immédiates de salaires sans contreparties.

Montreuil, le 15 janvier 2020